

La genèse de l'Armistice

Les conditions de la demande d'armistice allemande

Le 4 octobre, date à laquelle la demande de pourparlers allemands transmise à **Wilson** par **Max de Bade** est connue¹, **Foch** est parfaitement conscient du degré d'usure de l'armée allemande, mais également du degré de cohérence que son commandement a su lui conserver. Il estime que la seule manœuvre que peut encore conduire son adversaire est un repli et, même, que l'effondrement total de l'armée allemande devient une hypothèse envisageable, à moyen terme. Il doit donc se préparer à conduire la partie militaire des pourparlers d'armistice qui ne vont pas tarder, les puissances de l'Entente s'étant accordées sur son nom pour conduire les pourparlers militaires.

Pour contrer la manœuvre dilatoire de **Ludendorff** qui cherchait à gagner du temps par des négociations pour disposer de délais pour évacuer les territoires occupés et regrouper sur le territoire allemand une armée encore cohérente, Wilson répond officiellement à l'Allemagne le 24 octobre qu'il entend dissocier les conditions de paix, négociations futures, de celles d'un armistice, à négocier entre militaires. Max de Bade devra admettre que les conditions d'armistice soient telles que l'Allemagne sera dans l'impossibilité de reprendre les hostilités et que la paix devra être négociée avec les

représentants du peuple allemand et non avec ses dirigeants actuels, responsables du déclenchement du conflit. C'en est fait de l'Empire proclamé

Cohérence



En proposant les conditions d'armistice, Foch voulait que l'Allemagne ne puisse plus envahir la France. Mais il eût fallu que la politique de Défense, après le traité de Versailles, soit cohérente avec ce but pour que la guerre de 14-18 fût effectivement la *der des ders*. La leçon ne doit pas être oubliée aujourd'hui dans un contexte certes différent mais tout aussi dangereux. **ASAF**

1/ Au moment même où il transmet sa demande à Wilson sur la base des *Quatorze Points*, le chancelier Max de Bade constitue un gouvernement de coalition d'Union nationale allant jusqu'au *SPD*. Tout le jeu subtil du commandement et du gouvernement allemands va consister à obtenir les conditions d'armistice les moins mauvaises, ce qui demandera des délais, mais *a contrario* à agir suffisamment rapidement pour que cet armistice, inéluctable, intervienne à temps, avant la décomposition de l'armée. En fait, c'est le déclenchement de la révolution qui accélérera le processus et il ne fait aucun doute que, sans la signature de l'armistice le 11 novembre, l'Allemagne aurait basculé dans le chaos, devenant ainsi une proie facile à la contagion révolutionnaire et relançant l'idée de « *révolution mondiale* » alors en voie d'abandon par Lénine.



Max de Bade

en 1871, de la dynastie des Hohenzollern, ainsi que des monarchies bavaroises et saxonnes. En visant cette chute des Hohenzollern, les Alliés veulent la disparition de la primauté et de l'influence du militarisme prussien. Ludendorff refuse, mais Max de Bade obtient sa démission. Il a alors toutes les cartes en main pour poursuivre la négociation, mais il va être débordé et pris de court par l'armistice autrichien et la dislocation de l'Autriche-Hongrie. Après la Bulgarie le 29 septembre, la Turquie le 30 octobre, l'Autriche-Hongrie met bas les armes en Italie - seul front actif où ses armées sont encore engagées - le 3 novembre. À partir de ce moment, la fatalité de l'imminence de l'armistice allemand est inéluctable.

À la *Direction suprême*, **Groener**, jusque-là Directeur des Transports remplace Ludendorff, le 27 octobre. Il considère la guerre perdue et qu'il lui revient de la liquider. Si des voix s'élèvent encore pour assurer pouvoir encore tenir les frontières durant une campagne d'hiver, la capitulation italienne fait comprendre à l'ensemble des généraux allemands que la partie est irrémédiablement perdue. Désillusion énorme pour un commandement qui, encore quatre mois auparavant, lançait l'offensive de Champagne qui, selon eux, devait mettre hors de cause l'armée française en lui faisant consommer toutes ses réserves.

Le 6 novembre, tandis que les Alliés franchissent la Meuse au nord de Dun, Groener estime la situation intenable et, puisque Wilson ne répond pas aux dernières demandes allemandes, suggère que l'Allemagne s'adresse directement à Foch. La réponse de Wilson parvient dans la soirée pour préciser au gouvernement allemand que Foch tient prêtes des conditions d'armistice, agréées par les gouvernements alliés. Au moment où les plénipotentiaires allemands quittent Spa pour rejoindre les lignes françaises, la Flotte se mutine et l'agitation qui se transforme très vite en émeute se rend maîtresse de la rue à Berlin. L'Allemagne est sur le point de basculer dans le chaos. Dans la nuit du 9 au 10 novembre, ayant perdu la confiance de l'armée, **Guillaume II** abdique.

Porte-parole des gouvernements alliés, Foch arrête les conditions d'armistice

Dès le 8 octobre, Foch soumet à **Clemenceau** une première ébauche des conditions d'armistice qu'il serait souhaitable d'obtenir : pour lui, outre l'évacuation des pays envahis formulée par Wilson, il s'agissait de paralyser l'Allemagne au cas où elle reviendrait sur sa décision en brisant sa capacité opérationnelle pour empêcher une reprise des hostilités : En premier lieu, l'Allemagne serait contrainte d'évacuer dans les quinze jours les territoires occupés en France, Belgique et Luxembourg, ainsi que l'Alsace-Lorraine avec le retour des populations déplacées.

En deuxième lieu, les Alliés se chargeaient d'obtenir, par l'occupation de têtes de pont sur la rive droite du Rhin « français », la disposition d'excellentes bases de départ pour une éventuelle offensive dans la profondeur du territoire allemand, dans l'hypothèse où l'Allemagne rejeterait les conditions de paix. Ultérieurement, Foch inscrira dans son projet la possession des têtes de pont de Coblenze, Mayence et Cologne, pour être en mesure d'atteindre les zones vitales de l'Allemagne, dont la Ruhr.

Enfin, à titre de garanties pour l'exécution de réparations qui seraient demandées à l'Allemagne pour dédommager les Alliés, la rive gauche du Rhin serait occupée dans les trente jours suivant l'armistice.



Wilhelm Groener

Le 9 octobre, Foch présente ce projet aux représentants des gouvernements alliés en insistant sur le fait qu'il convenait de se mettre d'accord sur un texte complet pour éviter les manœuvres dilatoires allemandes. Averti, Wilson précise son premier message le 14 octobre en y ajoutant que les conditions d'armistice relevaient des conseillers militaires des gouvernements et qu'elles devaient veiller à maintenir le rapport de forces existant en termes de capacités militaires. Pour parer à de nouvelles manœuvres allemandes, Wilson précise à la fin du mois d'octobre que le gouvernement allemand doit s'adresser aux militaires alliés.

Le 24 octobre, en présence de **Pétain**, Foch expose à Clemenceau les bases sur lesquelles il compte établir son projet et, le lendemain, il sollicite l'avis des commandants en chefs alliés qu'il a réunis à son GQG.²

Une fois cet accord des commandants en chef obtenu, Foch rédige le projet qui sera soumis aux gouvernements alliés, soit :

1. évacuation immédiate de la France, de l'Alsace-Lorraine, de la Belgique et du Luxembourg ;
2. occupation par les Alliés de la rive gauche du Rhin ainsi que des têtes de pont de Cologne, Mayence et Kehl, avec constitution sur la rive droite d'une zone démilitarisée de 40 kilomètres ;
3. livraison de 5 000 locomotives, 150 000 wagons et 150 sous-marins ;
4. occupation par les flottes alliées de Cuxhaven, Heligoland et maintien du blocus.

L'examen de ces conditions a lieu du 31 octobre au 4 novembre au sein du Conseil supérieur de la guerre. D'emblée, les Britanniques y affichent une position singulière : partisans de ne pas humilier les Allemands, ils se montrent opposés à l'occupation de têtes de pont sur la

^{2/} Depuis qu'il exerce le commandement suprême interallié, c'est la seconde et dernière fois que Foch réunit les commandants en chefs nationaux en séance plénière.

MÉMOIRE POUR AUJOURD'HUI

rive droite du Rhin, mais n'hésitent pas à exiger, en plus de la livraison de la flotte sous-marine allemande, celle de l'ensemble de la *Hoch See Flotte*. Clemenceau a beau jeu de démontrer que l'humiliation est identique dans les deux cas, et même pire dans le cas de la livraison d'une flotte « invaincue » ; **Lloyd George**, ne considérant que les seuls intérêts britanniques, se montre intransigeant sur la livraison de la Flotte.

Au niveau politique, Lloyd George s'oppose au point de Wilson relatif au maintien de la liberté absolue de navigation en temps de guerre, tandis que Clemenceau défend énergiquement le droit aux Réparations. Quant aux délégués italiens, amers, aucune de leurs revendications territoriales dans l'Adriatique ne leur est concédée. Si la question roumaine – qui gagne la Transylvanie hongroise – est rapidement arrêtée, le règlement de la question polonaise est reporté au traité de paix.

Le 4 novembre, les chefs des gouvernements alliés adressent au président Wilson les textes des conditions d'armistice qu'ils ont arrêtées avec son représentant en Europe, le « colonel » **House**. Le maréchal Foch et un amiral britannique à désigner sont chargés, quant à eux, de soumettre aux délégués allemands ces conditions et de les négocier avec eux.

Le lendemain, le Département d'État américain transmet au gouvernement allemand la note des Alliés en l'invitant à demander au maréchal Foch les conditions d'armistice. Max de Bade communique alors à Foch les noms des plénipotentiaires accrédités par le gouvernement allemand en sollicitant une suspension des hostilités durant les négociations, ainsi que leur lieu. Foch se contente de leur indiquer l'axe par lequel ils devront se présenter³.

Les plénipotentiaires allemands se présentent à Rethondes le 8 novembre à 7 heures du matin, où Foch les attend avec **Weygand** et l'amiral britannique **Weymiss**. Une suspension d'armes demandée par la délégation allemande (pour maintenir l'ordre intérieur qui se délite) est refusée. Après plusieurs séances, à la fin de la nuit du 11 novembre, les Allemands acceptent les conditions de l'armistice :

- l'évacuation des territoires occupés,
- l'occupation de la rive gauche du Rhin et des têtes de pont,
- la livraison des armements et des matériels indiqués,
- la livraison des sous-marins et l'internement de la flotte de surface,
- le renoncement aux clauses territoriales des traités de Brest Litovsk et de Bucarest.

La durée de l'armistice est fixée à trente-six jours reconductibles et le principe d'une commission d'armistice sous la haute autorité du maréchal Foch est admis.

Le 22 novembre, Foch fait son entrée solennelle à Strasbourg ; le 1^{er} décembre, les armées alliées pénètrent en Allemagne, le 9 elles atteignent le Rhin moyen et le 17, les têtes de pont sont entièrement occupées.

Claude FRANC

Colonel (er), historien militaire

3/ L'axe Chimay - Fourmies - La Capelle - Guise dans le secteur de la 1^{ère} armée du général Debenedy.

1939-1945 : Henriette de Lanty, résistante atypique

Le sous-lieutenant Henriette Lasnet de Lanty fut homologuée dans son grade au titre des Forces françaises combattantes après la Seconde Guerre mondiale. Engagée dans la Résistance à 47 ans, cette mère de famille fut arrêtée puis déportée dans les camps d'où elle réussit à s'évader.

Une partie des femmes ayant participé à la Résistance étaient relativement jeunes et sans charges de famille. Henriette de Lanty avait 47 ans et était mère de cinq enfants quand elle est entrée au réseau de renseigne-

ment franco-belge *Delbo-Phénix* en 1943, comme agent de liaison.

Le réseau *Delbo-Phénix*, en contact direct avec les services de renseignement de Londres, était spécialisé dans les défenses allemandes en vue du proche débarquement allié.

Née dans une famille très patriote, Henriette de Lanty avait été particulièrement meurtrie par la mort de deux de ses trois frères, jeunes officiers tués pratiquement le même jour au Chemin des Dames en 1917. Son troisième frère fut gravement gazé. Jeune fille, elle aimait jouer au piano mais l'abandonna. Son mari, Jean Lasnet de Lanty, ingénieur agronome, fut également membre du réseau *Delbo*.



Héritage



Comme de nombreux résistants français, Henriette de Lanty et son mari sont des héros hélas méconnus. Leur attitude est nourrie par le sens du devoir, l'esprit de sacrifice et de liberté. Cette page d'histoire est un héritage d'une haute valeur que nous avons reçu en naissant. C'est la raison pour laquelle nous avons le devoir d'enrichir et de transmettre ce patrimoine à nos enfants.

ASAF

« Vous ne reverrez jamais la France ni vos enfants »
« Je suis boîte aux lettres. Je reçois chez moi le courrier que des agents de Normandie m'apportent à date fixe. G. vient le relever... et me remet les plis et consignes à transmettre aux différents agents visités ou reçus. Mes allées et venues sont effectuées sous couleur de la ménagère allant faire ses courses : sac à provisions sous le bras, paquet de linge pour la blanchisseuse, souliers portés chez le cordonnier », écrira-t-elle plus tard dans ses mémoires, *Sous la schlague*.

Le couple est arrêté le 8 juin 1944, dénoncé par un membre de leur réseau s'étant livré après son arrestation par la police allemande. *« Je ne vais pas vous faire fusiller parce que ce serait un châtiment*

trop doux. Mais ce que j'ai décidé revient au même : aucune femme n'est capable de supporter ce que vous allez avoir à supporter. Vous pouvez donc quitter Paris en vous disant que vous ne reverrez jamais la France ni vos enfants. » s'entend dire Henriette de Lanty lors de son interrogatoire par la Gestapo. Elle revoit très brièvement son mari pour la dernière fois à la prison de Fresnes. Il survit au « train de la mort » qui emmène 2 152 hommes vers l'Allemagne le 2 juillet, dans lequel 519 détenus meurent d'asphyxie, de faim et de soif. Jean de Lanty s'éteint quelques mois plus tard, le 19 février 1945, victime de mauvais traitements au camp de Vaihingen, six semaines avant que celui-ci soit libéré.

Dans l'enfer des camps

Henriette de Lanty a été déportée dès le 30 juin 1944 vers le camp de concentration de Ravensbrück, où passèrent un grand nombre des 8 900 Françaises envoyées en Allemagne par mesure de répression. Se souvenant d'une visite médicale, elle écrit : « *Sous la pluie, des femmes sont effondrées, recroquevillées, dans la boue le long d'un mur. Ce sont des mourantes qu'on a jetées là pour faire place sur les châlits du revier (infirmerie). Une remorque s'éloigne déjà, transportant une cinquantaine de cadavres dénudés vers le four crématoire.*

Des cadavres ? Est-ce bien sûr ? Nous voyons des pieds et des mains bouger. [...] Il y a au camp de pauvres femmes à qui les souffrances ont fait perdre la raison. Elles sont enfermées entièrement nues dans l'obscurité complète. Un matin, nous entendons des cris affreux. Une gardienne s'élançait rageusement nerf de bœuf à la main (vers le block des démentes). Le cœur déchiré nous entendons le bruit que fait le nerf de bœuf sur l'échine de la malheureuse qui criait. Elle hurle maintenant sous les coups, puis sa voix diminue d'intensité, devient une sorte de râle et se tait. Et la gardienne réapparaît, pourpre de rage et de haine, mais triomphante : elle vient de tuer une folle. »

Henriette de Lanty est ensuite envoyée au camp de concentration de Schöfeld et travaille dans une usine d'armement sous les coups des gardiennes allemandes et sous les bombes de l'aviation des Alliés. Alors que l'Allemagne hitlérienne vit ses derniers soubresauts, elle fausse compagnie à ses gardiens et rejoint seule, à pied, les troupes américaines puis françaises... elle est sauvée. Ses actions lui ont valu la rosette d'officier de la Légion d'honneur et les croix de Guerre française et belge avec palmes. Après-guerre, elle écrit des livres de cuisine pour faire vivre sa famille.

Henriette de Lanty est décédée en 1989 à l'âge de 92 ans.



OR

Bernard EDINGER
TIM juillet-août 2018

Deux enseignements des conflits en Ukraine et au Levant

Le premier enseignement

Dans l'est de l'Ukraine et au Levant, ce qui frappe, c'est le **retour de la masse**. Le conflit en Ukraine est, en effet, le plus important en Europe depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale. C'est un conflit intéressant pour nous, aux caractéristiques dimensionnantes, tant dans le domaine capacitaire que dans celui de la préparation opérationnelle. Nous devons être prêts à nous engager dans un conflit approchant la haute intensité et les caractéristiques observées dans l'est de l'Ukraine.

Ces combats ont opposé 30 000 Ukrainiens, déployant environ 2 000 véhicules blindés d'infanterie et 600 chars, faisant face à 2 000 combattants séparatistes équipés de véhicules blindés, souvent récupérés sur leurs adversaires. L'Ukraine, c'est une bataille de blindés qui justifie la réflexion d'aujourd'hui sur l'après-char *Leclerc*, le programme *Main Ground Combat System (MGCS)*.

En février 2015, au moment où le front s'est stabilisé, on comptabilisait 5 300 morts et 12 000 blessés. Nous sommes évidemment loin des 900 morts journaliers dans les rangs français lors du premier conflit mondial, mais nous dépassons les taux de pertes de nos opérations actuelles. Certes, il y a toujours trop de morts et de blessés, mais cela signifie que nous devons, à l'aune de ce retour d'expérience, nous préparer à gérer un nombre important de blessés. Fait intéressant : « sur le papier », les Ukrainiens disposaient d'une supériorité matérielle indiscutable avec 2 300 chars, 3 800 blindés et 3 100 pièces d'artillerie, mais, du fait des conditions de stockage de leurs matériels et de procédures de maintien en condition inappropriées, la disponibilité technique opérationnelle (DTO) n'excédait pas 60 % au début des combats. Notre conclusion est que la masse, sans le maintien en condition opérationnelle (MCO), ne sert à rien.

Au Levant, où 14 000 obus ont été tirés depuis le 20 septembre 2016 par notre artillerie, tous nos régiments ont été successivement engagés. Comme dans l'est de l'Ukraine, faute de la percevoir sur les théâtres du fait de l'asymétrie des forces, nous avons redécouvert la puissance de l'artillerie sol-sol et sol-air, l'effet de masse que cette arme procure dans des affrontements de haute intensité et la permanence des feux qu'elle assure. Ainsi, durant les affrontements en Ukraine, deux régiments ont été détruits à 70 % en l'espace de six minutes par des lance-roquettes multiples. Par ailleurs, l'artillerie sol-air séparatiste a littéralement interdit, en détruisant les aéronefs ukrainiens, la libre disposition de l'espace aérien, pourtant indispensable pour assurer l'appui des troupes au sol. (...)

Le deuxième enseignement

Face à la masse et à l'agilité de l'adversaire, **la force morale et l'endurance** constituent toujours les facteurs nécessaires de la victoire. Pour espérer vaincre dans les conflits actuels, il

MÉMOIRE POUR AUJOURD'HUI

convient d'associer la rusticité des hommes et la haute technologie, pour qu'ils durent dans des opérations qui sont de plus en plus longues, complexes et éprouvantes. La rusticité ne s'oppose pas à la technologie. Mais rendre la technologie simple d'utilisation est le fruit d'un processus complexe, d'où les interactions nécessaires entre l'armée de Terre, la direction générale de l'Armement et les industriels. La création d'un *battle lab* de l'armée de Terre procède de ce constat. C'est au sein de cette structure que se crée la synergie entre les industriels qui conçoivent les armes et ceux qui les mettent en œuvre.

S'agissant d'endurance, il faut rappeler que les forces irakiennes ont perdu 6 000 hommes durant la bataille de Mossoul, ce qui représente un taux de pertes de 13,5 %. Comment ces forces ont-elles absorbé le choc ? Outre la force morale, on peut expliquer cette endurance par le fait que ces soldats étaient entraînés et correctement équipés, avec des moyens modernes, tels que les drones. Ils savaient également qu'ils mettaient en œuvre des armes précises, limitant les risques de tirs fratricides et de dommages collatéraux, de telle sorte qu'ils étaient confiants dans le succès de leurs armes. Cette description tranche singulièrement avec l'entraînement limité des forces ukrainiennes. Des durées de formation trop courtes et des équipements individuels inadaptés – sac à dos, chaussures, protections individuelles, trousse de première urgence inexistantes, transmissions non sécurisées – ont affecté initialement leur volonté de combattre. Au premier stade de l'endurance, il y a donc l'équipement du soldat et l'entraînement dont il a bénéficié.

Mais il y a aussi la force morale. En Ukraine, l'image parfois dégradée des forces armées au sein de la population a eu une influence évidente sur son efficacité. Cet état de fait a poussé les jeunes à rejoindre des bataillons de volontaires dont le volume total a atteint 7 000 hommes, plutôt que d'entrer un processus de mobilisation.

Nous en tirons la conclusion que la capacité de montée en puissance dans une société s'organise sur un plan technique et administratif, mais aussi dans les esprits.

La bataille de Mossoul nous enseigne autre chose en matière de force morale : le combat en zone urbaine requiert chez le combattant des ressources psychologiques encore plus importantes qu'à l'accoutumée. Les soldats ne se voient pas, développent un sentiment d'isolement lié à la méconnaissance de la position de leurs camarades. L'oppression physique est également plus forte du fait de l'environnement bâti. Mais, ce qui est le plus marquant – et la bataille de Mossoul l'a parfaitement montré – c'est la nécessité de prendre en compte la population civile toujours présente. À Mossoul, les 800 000 habitants n'ont pas été évacués, du fait de la difficulté à discriminer les civils et les combattants de l'État islamique ; ils ont donc été libérés au gré des combats et de la sécurisation de leur quartier. Cette situation a affecté considérablement l'équilibre psychologique des soldats irakiens.

Général de division Pascal FACON

*Commandant le Centre de doctrine et d'enseignement du commandement de l'armée de Terre,
(Extraits de l'audition par la Commission de la Défense le 25 septembre 2018)*

Disparu en Algérie

Régulièrement, une vidéo, parfois remplacée par un texte écrit, circule sur Internet, relatant les conditions de captivité endurées par un jeune soldat français dans les mois qui suivirent l'indépendance algérienne. Nombreux sont ceux que ce récit émeut et interpelle, voire parfois révolte. Car tous se demandent : est-il possible que ces faits soient vrais ? Le général Henry-Jean Fournier, président de l'Association SOLDIS ALGERIE¹, qui connaît le cas de ce soldat, André A..., a rencontré l'intéressé et étudié son dossier, pour savoir ce qu'il en est.

André A... originaire de Villeneuve-sur-Lot (47) a été appelé en 1961 pour effectuer son service militaire. Au cours de ses classes à Fréjus, il a maille à partir avec la justice militaire à la suite d'une absence irrégulière qui lui vaut une sanction. À l'issue, il est affecté en Algérie, au 23^e RIMa.

Début juillet 1962, dans le cadre du redéploiement des forces françaises en Algérie à la suite de la proclamation de l'indépendance, son régiment fait mouvement vers la région d'Alger et stationne à Maison-Carrée, dans la banlieue d'Alger.

C'est là que le 21 juillet 1962, bien que consigné dans son cantonnement, le jeune André sort malgré tout en ville. Il est interpellé par des Algériens en uniforme. Il raconte :

« Ils m'ont pris ma carte d'identité militaire et l'ont déchirée. Je me suis retrouvé dans une camionnette avec des civils européens, dont le propriétaire du véhicule. On a été conduits dans une briqueterie, déshabillés et jetés dans un four encore tiède. Dans la nuit, d'autres Européens sont arrivés. À la fin, on était 17. Nous sommes restés là, entassés, sans boire ni manger, à redouter qu'ils allument le four. Au bout de quarante-huit heures environ, nous sommes partis en camion bâché. Une fois dans le djebel, on nous a fait descendre et on a entamé une marche forcée pour arriver à la mine de fer de Miliana². Là, on nous a jetés à moitié nus dans une galerie. Dans la mienne, on était environ 60, mais il y avait d'autres galeries avec d'autres Européens. On nous obligeait à creuser

Oubli



La France ne doit jamais oublier ceux qu'elle a envoyés combattre à un moment de son Histoire. Plutôt que de se vautrer dans la repentance, elle doit se souvenir des sacrifices consentis et connaître le destin de ceux qui sont encore portés disparus. Ils ont pourtant servi la France ! Un pays peut-il oublier ses disparus dont l'absence hante encore la mémoire des familles ? **ASAF**

1/ Association nationale pour la mémoire des militaires français portés disparus en Algérie

2/ Miliana se trouve à environ 110 km au sud-ouest d'Alger, à l'aplomb de Cherchell. La mine de fer a été fermée en 1975.

avec des petites pioches. On avait droit à un verre d'eau par jour et parfois à un plat de semoule. Pour ne pas mourir de soif, on mettait nos slips dans les parois humides de la mine et on suçait les gouttes d'eau. Quand le plat de semoule arrivait, on se battait comme des chiens entre nous. Certains sont morts d'épuisement, d'autres se sont volontairement tués. Une fois, l'un d'entre nous a planté sa pioche dans la terre et s'est jeté sur la lame. Un jour, un ministre algérien est venu visiter la galerie. Je ne me suis pas levé pour le saluer. Il m'a balancé un grand coup de pied dans la tête [la cicatrice à l'arcade sourcilière est encore visible]. J'ai essayé de m'évader deux fois sans succès. La première fois, en repréailles, on m'a donné de grands coups de bâton sur les chevilles. La deuxième, on m'a assis sur une pierre, ligoté à un pieu et arraché les ongles des orteils avec une pince. La troisième tentative a été la bonne. J'étais avec deux autres copains qui ont été abattus. J'ai marché jusqu'à l'épuisement. Des pieds-noirs m'ont découvert évanoui et nu dans un fossé. Ils m'ont soigné, puis embarqué dans un chalutier en direction de Marseille. Quand je suis arrivé chez moi, à Bordeaux, ni mes parents ni ma fiancée ne m'ont reconnu. Je pesais moins de 40 kilos. »

Mais le malheur d'André A... ne s'arrête pas là

« Le 22 juillet 1963, j'ai été arrêté par la gendarmerie de Villeneuve-sur-Lot. C'était pendant mon voyage de noces. On m'a interné au fort du Hâ à Bordeaux pour « désertion en temps de paix » ! J'ai été brutalisé. On voulait que je livre les filières qui m'avaient permis de revenir d'Algérie. Je suis resté muet. On m'a ensuite conduit à l'hôpital militaire Robert Piquet. Sur la porte de ma chambre, on avait inscrit : « Individu dangereux, à ne pas mettre en contact avec les autres recrues ». Le tribunal militaire de Bordeaux m'a finalement acquitté. Je rends hommage au commissaire du gouvernement qui a plaidé pour ma non culpabilité. Il a ensuite été muté. »

André bénéficie en effet d'un non-lieu et retrouve enfin la vie civile, mais on peut imaginer dans quel état psychologique il se trouve, abandonné à lui-même et sans aucune aide, jusqu'à ce que, dans les années 2000, l'UNC prenne en charge son dossier et l'aide à bénéficier de ses droits d'ancien combattant.

Pour comprendre ce qui s'est passé, il est nécessaire de rappeler qu'en ce temps-là les autorités françaises soupçonnaient systématiquement tout militaire absent de désertion, avec, en outre de fortes présomptions d'appartenance à l'OAS³, ce qui explique l'incarcération sans ménagements d'André.

D'autant plus que celui-ci, à son retour en France, n'avait pas eu le souci de régulariser sa situation militaire, sans doute par crainte de la justice militaire avec laquelle il avait déjà eu maille à partir. Il est vraisemblable aussi qu'il ne se considérait plus comme membre d'une institution qui l'avait abandonné à son triste sort, comme beaucoup d'autres, hélas.

On dénombre en effet, après le 19 mars 1962, 235 cas de militaires français de souche euro-

3/ Organisation de l'Armée Secrète, organisation clandestine ayant lutté contre l'abandon de l'Algérie.

péenne portés disparus. Une centaine d'entre eux ont été retrouvés vivants⁴, parfois après seulement quelques heures de détention, mais 125 ne sont jamais revenus⁵. Car, à partir du 19 mars 1962, le port de l'uniforme français n'offrait plus aucune protection en Algérie⁶ et l'armée française n'était plus en mesure d'assurer la protection de ses propres soldats.

Le cas d'André, comme celui de beaucoup d'autres disparus non revenus fut évoqué très officiellement à l'Assemblée et au Sénat, où le gouvernement fut interpellé à plusieurs reprises sur ce dossier. Parmi les intervenants, il convient de saluer tout particulièrement le sénateur Étienne Dailly, dont l'intervention figure au Journal Officiel.

Mais ces dossiers furent étouffés, car, comme ceux des harkis, ils contrariaient la politique des relations avec l'Algérie. Ils ne furent périodiquement évoqués, de plus en plus faiblement, que par quelques élus courageux, lors des débats sur le vote des fonds accordés à l'Algérie, fonds généreux qui ne permirent même pas d'obtenir la moindre information sur les soldats français disparus.

Que faut-il en conclure ?

Tout d'abord, que l'histoire d'André est sans doute vraie, car elle corrobore d'autres informations parcellaires, obtenues ici ou là, sur le sort de nombreux captifs européens ou nord-africains, qui furent employés à des travaux forcés jusqu'à ce que mort s'ensuive. Il est aussi



ECPAD

Opération de fouille en Algérie

4/ Une dizaine seulement de corps ont été retrouvés.

5/ Les recherches de SOLDIS n'étant pas encore achevées, ces chiffres ne sont pas définitifs.

6/ Le cas des militaires de souche nord-africaine est tout aussi dramatique, mais difficilement dénombrable, car, aussitôt l'indépendance, les autorités militaires prirent la décision de ne plus poursuivre pour désertion les militaires FSNA n'ayant pas rejoint leur corps. S'il est vraisemblable que certains ont effectivement déserté sous la pression des événements ou des menaces dont eux-mêmes ou leurs familles ont pu être l'objet, il est tout aussi certain qu'un grand nombre a été purement et simplement éliminé, pour avoir servi le drapeau français.

MÉMOIRE POUR AUJOURD'HUI

peu vraisemblable qu'il ait été mêlé à l'OAS d'une part parce que celle-ci avait cessé d'exister à la date de sa disparition et d'autre part, parce qu'il n'avait aucune raison, ni aucune compétence pour s'engager dans une telle voie.

On peut aussi estimer que cette histoire est emblématique de l'attitude des responsables politiques français de l'époque, qui se sont refusés à exiger des informations sur les disparus, à un moment où il était sans doute encore possible de retrouver des survivants, et alors que l'armée française était toujours présente, en force, sur le territoire algérien. De nombreux renseignements confirmaient la présence, clairement identifiée, de camps de prisonniers. Une enquête de la Croix-Rouge Internationale, effectuée en Algérie en 1963, n'aboutit à rien, tant pour les militaires portés disparus que pour les civils qui avaient, eux aussi, été victimes d'enlèvements.

Peu, très peu, en sont revenus, comme André. Celui-ci vit aujourd'hui dans une maison de retraite de la région de Bordeaux. Présentant peut-être qu'il ne pourrait plus parler un jour (ce qui est pratiquement le cas aujourd'hui en raison d'énormes difficultés d'élocution), il a voulu témoigner, en réalisant en 2003 cette vidéo, pour que l'on n'oublie pas ceux qui ne sont jamais revenus et qui ont été abandonnés par la patrie qu'ils servaient.

C'est pourquoi l'association SOLDIS ALGERIE s'emploie activement à établir la liste précise de ces militaires portés disparus, dont elle souhaite perpétuer la mémoire grâce à un monument qu'elle projette de réaliser avec l'aide de tous ceux qui ne veulent pas oublier.

Henry-Jean FOURNIER

Officier général (2s)



Combien sont-ils ? Quels sont leurs noms ?

Comment ont-ils disparu ?

Que sont-ils devenus ?

Qui garde leur mémoire ?

Autant de questions que plusieurs centaines de familles se posent, depuis plus de 50 ans et auxquelles l'association SOLDIS ALGÉRIE tente d'apporter une réponse avec

le soutien du Ministère de la Défense et l'aide de plusieurs associations du monde combattant (dont l'ASAF).

SOLDIS ALGÉRIE

Association nationale pour la mémoire des militaires français portés disparus en Algérie

15 rue Thiers 24 000 PERIGUEUX - Tél. 05.53.53.12.42 - Mél. soldis.algerie@orange.fr

L'opération *Daguet* (septembre 1990 - avril 1991) Symbole de solidarité nationale dans tous les domaines !

Daguet, nom du jeune cerf, fut choisi par un haut responsable des armées à la consultation des pages d'un Larousse... afin de donner un nom de baptême à cette opération à jamais inscrite dans la mémoire collective.

Daguet ou la projection en quelques jours, par air mais surtout par voie maritime, d'une poignée de 3 200 hommes en plein désert saoudien au point de jonction des « trois frontières » - Irak, Arabie saoudite et Koweït - conformément au croquis que dessina, dans un restaurant et sur un coin de nappe en papier, le président François Mitterrand en personne...

Une mise en place rapide

Fin septembre 1990, au lendemain d'une montée en puissance réalisée en un temps record, une petite flottille de car-ferries et de rouliers chargée d'hommes et de matériels traverse la Méditerranée, passe le canal de Suez et débarque sans encombre au port de Yanbu, gigantesque terminal pétrolier saoudien situé sur la mer Rouge.

Tout n'est que démesure dans ce pays : la température, la dimension des hangars (où nous passons quelques jours avant d'être autorisés à faire mouvement) et l'unique route bitumée qui mène, après 1 200 km de parcours en terrain désertique (sans oublier le long contournement de Médine) à Hafar-al-Batin, gros bourg proche du confluent des trois frontières.

Honneur



L'opération *Daguet* a marqué l'engagement de 12 000 hommes hors d'Europe. La décision de n'envoyer que des unités professionnelles conduisit à la suspension du service national. Mais ce conflit fit ressortir des lacunes notamment dans les domaines du renseignement et des forces spéciales. Aujourd'hui il est urgent de moderniser puis de compléter nos capacités opérationnelles.

ASAF

Le désert des tartares

Le 5 octobre 1990, installé face au Nord trente kilomètres à l'ouest d'Hafar-Al-Batin, je reçois du général Mouscardès, commandant la division *Daguet*, la mission de stopper l'attaque imminente d'une division irakienne dans notre secteur. Après 25 jours de tension et d'attente, sous menace chimique constante, une division syrienne vient nous relever. Nous nous réinstallons trente kilomètres plus au sud, avec la même mission, mais en deuxième échelon.

Les jours passent et mi-novembre l'armée irakienne n'a toujours pas attaqué... Dès lors, je décide de revenir à un mode de vie plus adapté à la situation du moment. Tout en conservant une solide posture de guerre, je redonne la priorité aux

activités d'instruction et d'entraînement. Ce nouveau rythme de vie permet d'alterner, enfin, travail et repos, tout en restant sous une menace chimique insidieuse et permanente. Le 2 décembre 1990 au matin, l'alerte *Scud* qui est lancée n'est plus le « nième exercice » du genre, mais une réalité. L'instruction a payé car les réactions ont été excellentes.

Il apparaît ainsi que nous venons de franchir un nouveau palier. Fin décembre arrivent les premiers régiments venus renforcer la division. Nous les accueillons au mieux, toujours dans ce contexte de menace chimique permanente qui ne facilite pas le travail. Mi-janvier 1991 sentant approcher le dénouement, je mets un terme à toutes les activités d'instruction.

Les premiers pas

Dans la nuit du 16 au 17 janvier 1991, les alliés lancent une formidable attaque aérienne. Débute alors un mouvement de 300 kilomètres vers l'ouest de notre division, désormais chargée de la flanc-garde ouest du 18^e corps d'armée *US*.

Fin janvier, nous sommes à pied d'œuvre sur de nouvelles positions à quelques centaines de mètres de la frontière irakienne. Chaque jour, nous épions les mouvements éventuels de l'ennemi qui nous fait face. Jusqu'au 24 février, nous préparons et répétons l'attaque, rejouant inlassablement les différents scénarios auxquels nous pourrions être confrontés ! Entre-temps, le peuple de France, qui a pris conscience des enjeux et du danger que vont sans doute courir ses soldats, nous entoure de mille et une sollicitudes : courriers chaleureux et colis somptueux arrivent en quantité innombrable...

L'attaque finale

Le 24 février à 5 heures, nous passons à l'attaque sous les ordres du général Janvier qui, depuis le 9 février, a succédé au général Mouscardès, rapatrié pour raison de santé. Au terme d'une chevauchée fantastique de 36 heures, nous coiffons tous nos objectifs, après avoir anéanti la 45^e division d'infanterie irakienne, déjà fortement amoindrie physiquement et moralement par un mois de bombardements incessants. La division *Daguet* déplore deux morts et plus de vingt blessés. Le 28 février 1991 à l'aube, le cessez-le-feu retentit sur l'ensemble du front !

Le retour triomphal

Le succès de l'offensive est immense et met en liesse les populations des forces de l'alliance. Notre pays réserve un accueil triomphal aux premiers d'entre nous qui débarquent à Toulon fin mars 1991, puis aux régiments qui rejoignent tour à tour leur garnison. Particulièrement chanceux, je serai désigné pour participer le 10 juin à New-York, avec un détachement interarmées, à la grande parade de 24 000 hommes sur la Cinquième Avenue. Inoubliable souvenir...

Au terme de ce succès foudroyant vint l'heure des enseignements : *Daguet* a été un événement exceptionnel pour notre armée de Terre qui n'avait plus, depuis bien longtemps, mis en place et soutenu une force de 12 000 hommes pendant des mois sur un théâtre d'opé-



Déploiement de la division légère blindée française dans le désert saoudien avant l'offensive vers l'Irak

ration extérieure situé à plus de 5 000 kilomètres du pays !

Tout a été mis en œuvre pour que l'offensive finale puisse se dérouler dans les meilleures conditions et pour pallier les quelques insuffisances de notre organisation. C'est d'ailleurs au regard d'un constat sans complaisance sur nos forces et faiblesses que sera élaboré le futur schéma de l'armée de Terre et que seront définies ses capacités essentielles.

La mission reçue a été remplie au-delà de toute espérance. La chance et, bien sûr, un entraînement intensif, puis une formidable préparation du terrain réalisée par la troisième dimension alliée ont permis d'économiser un maximum de vies et de remporter une victoire éclair et éclatante !

En guise de conclusion

Merci à tous nos camarades de l'armée de Terre qui, n'ayant pas eu la chance d'être engagés sur le terrain, ont par leur soutien moral et surtout matériel, leur dévouement et leur abnégation, contribué à faire de l'épopée *Daguet* une page de gloire pour l'armée de Terre : ce n'était pas gagné d'avance, tant notre inexpérience du combat chimique était, au départ, flagrante... Il est vrai que depuis trente ans, seuls les derniers instants des grandes manœuvres régimentaires étaient consacrés à la prise en compte du combat en ambiance chimique, combat que notre pays n'avait plus pratiqué... depuis la Première Guerre mondiale ! Et puis le masque à gaz ne faisait plus partie, depuis bien longtemps, de la panoplie du guerrier souple, félin et manœuvrier, le plus souvent engagé en mission extérieure... africaine, où l'ambiance chimique n'est pas vraiment prédominante !

Yves DERVILLE

Officier général (2s)

Chef de corps du 2^e régiment étranger d'infanterie lors de l'opération Daguet

In memoriam **Capitaine Georges Banse (13 avril 1930 - 6 octobre 1973)**

Né à Paris (14^e) le 13 avril 1930, Georges Banse s'engage dans l'infanterie par devancement d'appel en juin 1949. Officier de réserve en situation d'activité, il fera campagne en Algérie où il sera blessé et cité quatre fois en 1957, 1958, 1959 et 1961.



De juillet 1968 à janvier 1970, le capitaine Georges Banse est détaché auprès de l'Organisme des Nations Unies pour la Surveillance de la Trêve en Palestine (ONUST) ; il y sera blessé par éclats de mines. Déclaré invalide à 45 % il suit, en 1971, une formation d'informaticien militaire mais très vite, en juin 1973, il se porte à nouveau volontaire pour assurer, au nom de la France, la mission d'observateur militaire des Nations Unies (ONUST) dans le Sinaï.

C'est à ce titre que, le 6 octobre 1973, il est tué à l'âge de 43 ans à son poste d'observation *Copper* sur la rive orientale du Canal de Suez, au déclenchement des violentes hostilités, entre Égyptiens et Israéliens, dites « Guerre du Kippour ». Sa dépouille ne sera retrouvée et identifiée sous les décombres que le 6 novembre.

Il a été inhumé le 13 novembre 1973 à Morsang-sur-Orge dans l'Essonne.

Cité à l'ordre de l'armée à titre posthume le 13 mai 1974, cet officier qui vient à peine, le 8 octobre 2018, d'être officiellement déclaré « Mort pour la France », ne figure pourtant, inexplicablement, toujours pas parmi les « *militaires décédés en opérations extérieures (1963 à nos jours)* » sur le site Internet « *Mémoire des Hommes* » du ministère des Armées.

Afin de perpétuer durablement son souvenir, le nom de cet officier valeureux, tombé bravement au champ d'honneur mériterait, sans contestation possible, d'apparaître sur le futur Mémorial des soldats français morts en opérations extérieures.

Dans ce cadre, en cette fin d'année 2018, quarante-cinq ans après la guerre d'octobre 1973, tous les anciens observateurs militaires français de l'ONUST, soutenus peu à peu par la quasi-unanimité des associations représentatives du monde combattant, restent attentifs au sort qui, au sommet de l'État, sera réservé afin que la Nation honore comme il se doit le capitaine Georges BANSE et les sept autres officiers dont la mort dans leurs rangs, au service de la paix au Proche-Orient, de 1948 à nos jours, ne doit pas tomber dans l'oubli.

Maurice BEAUNE
Lieutenant-colonel (er)

« L'épreuve ne tourne jamais vers nous le visage que nous attendions. »

François MAURIAC